

COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN**



UN DIALOGUE SOCIAL INTENSE,
DES NÉGOCIATIONS FRUCTUEUSES
ET DES ACTIONS SOUTENUES
POUR LA SÛRETÉ ET LA LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Pauline Payer, Transdev **2.** Bruno Danet, Keolis **3.** Gaëlle Despas (remplacante d'Isabel Lecrique), RATP **4.** Inès Ferreira, UTP **5.** Benoît Juéry, UTP **6.** Pascale Ville, Transdev **7.** Aurélie Jabeur, UTP **8.** Gaëlle Kerbellec, Keolis **9.** Frédéric Describes-Favraud, RATP **10.** Déborah Pasquier, UTP **11.** Amine Chaâ, UTP **12.** Guillaume Laconte, Keolis **13.** Alexis Hugoneng, RATP DEV

Ne figurent pas sur la photo: Xavier Alberola, Transdev; Laetitia Besson, RATP DEV; Séverine Boisbelet, Vectalia; Yvette Caillaud, Transdev; Christophe Chausson, CarPostal France; Denis Costopoulo, RTM Marseille (AGIR); David Cronenberger, RTCR La Rochelle (AGIR); Charlotte Fousse, CarPostal France; Béatrice Huynh, AGIR; Jean-Marie Joly, Keolis; Isabel Lecrique, RATP (remplacée par Gaëlle Despas); Valérie Legrain-Sicard, RATP DEV; Fabrice Perrin, Keolis - TCL Lyon; Nolwenn Philippot, RTM Marseille (AGIR); Gilles Souyris, Tisséo Toulouse (AGIR); Jean Taxy, RTM Marseille (AGIR); Yves-Marie Thiec, AGIR; Clément de Villepin, Transdev

Nourrir le dialogue social, conseiller les adhérents et agir pour la sûreté et la lutte contre la fraude comptent parmi les grandes missions de cette Commission. En 2017, ses travaux ont notamment porté sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, l'application de la loi Savary-Le Roux et l'analyse des conséquences de la réforme complète du Code du travail.



D'intenses négociations sociales ont ponctué l'année 2017. La sécurisation des parcours professionnels des salariés a fait l'objet d'un accord important, qui instaure un temps partiel de fin de carrière et pose les bases d'une meilleure couverture de l'inaptitude des salariés non conducteurs. L'UTP a également conclu un avenant à l'accord interbranche pour mettre en place la Commission de suivi de Carcept Prévoyance. Parallèlement à ces négociations, le dialogue social au sein des différentes instances paritaires ⁽¹⁾ s'est avéré tout aussi dense. Une étude prospective sur l'évolution des métiers dans le transport urbain a notamment été lancée au sein de

« ADAPTER NOTRE CONVENTION COLLECTIVE »



2 QUESTIONS À **BRUNO DANET**, président de la Commission Affaires sociales
du transport urbain Directeur des Ressources humaines Groupe, Keolis

L'environnement social de la branche a été profondément bouleversé, comment s'annonce le dialogue social en 2018 ?

Après une année 2017 marquée par la conclusion de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels et la signature, début 2018, d'un accord majoritaire sur l'évolution annuelle des salaires minimums de branche, le dialogue social restera dense. Les ordonnances « Travail » et la réforme de la formation professionnelle

nécessiteront d'adapter certaines dispositions conventionnelles. Par exemple, nous négocierons avec les partenaires sociaux l'impact de la mise en place des CSE sur les dispositions de l'accord de 2007 relatif au financement du dialogue social.

Au-delà du dialogue social, quels seront les grands chantiers de 2018 ?

La Commission s'attachera à faire évoluer tout ce qui permet

d'améliorer le fonctionnement des entreprises. Par exemple, soutenir la révision du dispositif de formation continue obligatoire des conducteurs, pour l'adapter aux enjeux du secteur et aux technologies actuelles. Elle supportera également l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi Savary-Le Roux relative à la validité du permis de conduire ou aux enquêtes administratives sur les salariés amenés à occuper des fonctions sensibles.

l'Observatoire des métiers et des qualifications de la branche.

DÉFENDRE LA PROFESSION EN FRANCE ET AU NIVEAU EUROPÉEN. Demandes sur le droit de grève et le droit de retrait, évolutions du droit à congés payés, problématiques liées aux stupéfiants, incidences des ordonnances « Travail »... : l'UTP a traité de nombreux sujets pour défendre la profession en France.

Au niveau européen, elle a notamment travaillé sur les propositions de modification de la directive concernant la formation obligatoire des conducteurs.

Pour porter la voix de la profession, l'UTP réalise plusieurs enquêtes annuelles (sociale, sûreté, conflictualité, négociation d'entreprise) issues de l'étude des données fournies par ses adhérents. L'UTP les accompagne aussi via des analyses juridiques et des notes explicatives, et répond à leurs questions : plus de 400 réponses fournies en 2017 pour les seuls champs social et sûreté !

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ SE POURSUIVENT.

Arrêt à la demande, sécurité des gares routières, fraude, etc. : la Commission a poursuivi ses actions en matière de sûreté

en participant activement à tous les groupes de travail mis en place par les ministères. Au sein de l'atelier « Pour une mobilité plus sûre », organisé dans le cadre des Assises de la mobilité, la Commission a défendu les évolutions juridiques des textes sur la sûreté amenées par la loi Savary-Le Roux. De même, l'UTP a organisé plusieurs réunions avec le SNEAS, service chargé de mettre en œuvre les enquêtes administratives sur les salariés occupant des fonctions sensibles.

Compte tenu de l'actualité, la Commission restera fortement mobilisée sur les négociations avec les partenaires sociaux, le dialogue social, la lutte contre la fraude et la sûreté, sujets qui sont déjà inscrits à son programme pour les mois à venir. ○

(1) ONDS, OPMQC, CPNE, Agefodia, OPCA, OPMQC.

66

RÉUNIONS CONSACRÉES
À LA SÛRETÉ
EN 2017